

TÉMOIGNAGES

LUNDI, 9 juin 1958.
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le Comité a été légèrement modifié. Je tiens à saluer M. Hardie, qui remplace M. Garland. Bienvenue au Comité, monsieur Hardie; je sais que vous vous y plairez.

Et maintenant, si vous le voulez bien, je vais désigner les membres du comité directeur: moi-même, ainsi que MM. Nielsen, Dumas, Mitchell, Martin (*Timmins*) et Coates, c'est-à-dire quatre conservateurs, deux libéraux et un cécéfiste.

Un député conservateur de Québec voudrait-il proposer un de ses collègues de cette province? Sinon, nous laisserons les choses ainsi. Un des membres du comité directeur, de la province de Québec, pourrait peut-être représenter le parti conservateur.

Messieurs, cet après-midi la Chambre est saisie d'une motion concernant les impressions et les réunions pendant les séances de la Chambre. J'espère bien, messieurs, que vous ne vous opposerez pas à cette motion. Vous avez donné votre assentiment l'autre jour, lors de notre première réunion. Toutefois, si un membre du Comité désire prendre part aux délibérations de la Chambre et que le Comité se réunisse pendant les séances de la Chambre, nous réserverons la question particulière qui l'intéresse, afin de lui permettre de poursuivre son étude du sujet. Cela vous convient-il?

(Assentiment).

J'ai un mémoire, c'est-à-dire une déclaration, à déposer au compte rendu, ce qui m'éviterait d'en donner lecture. Il s'agit de ma propre déclaration concernant les buts et objectifs que vise notre Comité. Je n'en ai qu'une douzaine d'exemplaires. Nous les aurons dans quelques instants, je crois, et vous pourrez en prendre connaissance.

C'est un exposé sommaire, dont voici deux ou trois copies. J'aimerais que vous approuviez la proposition du président et que vous acceptiez la déclaration, tout comme si elle avait été lue et consignée au compte rendu. Il s'agit tout simplement d'un exposé général et sommaire des objectifs du Comité. Êtes-vous d'accord?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, pourriez-vous nous en indiquer seulement les grandes lignes, car nous ne l'avons pas vu. Pourriez-vous nous en fournir un bref aperçu?

Le PRÉSIDENT: Oui, certainement. Je pourrais vous en donner un court résumé. Qu'en pensez-vous?

M. ROBICHAUD: À mon avis, ce serait préférable.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être demander plus tard au ministre ou à quelques-uns de ses fonctionnaires de consigner au compte rendu certains articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui pourraient nous intéresser, car il y a chevauchement des juridictions provinciale et fédérale dans le domaine des ressources naturelles. Cela vous convient-il?

(Assentiment).

Tout en examinant les crédits et la ligne de conduite du gouvernement, je me permets de vous rappeler, à l'occasion de notre première réunion, quelques-uns des